

D.2025.10.06.2.1

Extrait du registre des délibérations du Syndicat mixte d'études pour entreprendre et mettre en œuvre le schéma de cohérence territoriale de la grande agglomération toulousaine

Séance du 6 octobre 2025

2 – GESTION DE L'ADMINISTRATION

2.1 : ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA HAUTE-GARONNE : AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION.

L'an deux mille vingt-cinq, le six octobre à seize heures , s'est réuni, sous la présidence de Madame Annette LAIGNEAU, Présidente, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse, après une deuxième convocation en date du trente septembre deux mille vingt-cinq, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du vingt-neuf septembre deux mille vingt-cinq.

Délégués présents :

TOULOUSE METROPOLE	
LAIGNEAU Annette	
LE MURETAIN AGGLO	
DESCHAMPS Gilbert	SUTRA Jean-François
SICOVAL	
LE GRAND OUEST TOULOUSAIN	
COTEAUX BELLEVUE	
MILHAU Claude	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

DELSOL Alain, représenté par M. DESCHAMPS
 MOUDENC Jean-Luc, représenté par Mme LAIGNEAU
 SUAUD Thierry, représenté par M. SUTRA

Délégués titulaires excusés

ALEGRE Raymond
ALENÇON Alain
ANDRE Christian
ANDRE Gérard
ARSAC Olivier
BARRAQUÉ-ONNO Véronique
BERGIA Jean-Marc
BEUILLÉ Michel
BEZERRA Gil
BOLZAN Jean-Jacques
CARLES Joseph
CARLIER David-Olivier
CASTERA Didier
CAUBET Bruno
CHOLLET François
COGNARD Gaëtan
COLL Jean-Louis
DELPECH Patrick
DENOUVION Victor
DOITTAU Véronique
DUHAMEL Thierry

ESPIC Bruno
ESQUERRE Diane
FAURE Dominique
FERNANDEZ Marc
FERRER Isabelle
FOUCHIER Dominique
GASC Jean-Pierre
GRIMAUD Robert
GUYOT Philippe
KARMANN Thomas
LAGARDE Dominique
LATTARD Pierre
MANDEMENT André
MARTY Souhayla
MEDINA Robert
MOGICATO Bruno
NOUVEL Honoré
PERE Marc
PLANTADE Philippe
PORTARRIEU Jean-François
RODRIGUES Patrice

ROUGÉ Michel
ROURE Marie-Hélène
RUSSO Ida
SANGAY Dominique
SEBI Jacques
SEGERIC Jacques
SERP Bertrand
SÉVERAC Philippe
SIMON Michel
SOURZAC Jean-Gervais
SUSIGAN Alain
TERRAIL-NOVES Vincent
TOPPAN Alain
TOUNTEVICH Christophe
TOUZET Sophie
TRAVAL-MICHELET Karine
URSULE Béatrice
VAILLANT Romain
ZANATTA Thierry

Délégués suppléants excusés

ARDERIU François
BAUDEAU Fabrice
CARDEILHAC-PUGENS Etienne
CARRAL Alain

ESPIC Xavier
LAY Sophie
NORMAND Xavier
ROUSSEL Jean-François

TAUZIN Christian
TRONCO Jean-Luc

Nombre de délégués

En exercice : 66

Présents : 4

Votants : 7

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 7

Le SMEAT est adhérent à un service de médecine préventive PREVALY, spécialisé dans le suivi des salariés du secteur privé. Le contrat, signé en juillet 2021 avec date d'effet au 1^{er} janvier 2021, arrive à échéance à la date du 31 décembre 2025 et le SMEAT doit, dans le cadre d'un préavis réglementé, se positionner sur le renouvellement par tacite reconduction ou la résiliation du service de médecine préventive.

En 2021, le montant de cotisation était de 288 euros, pour 3 agents.
En 2025, ce montant, toujours pour 3 agents, est de 334,80 euros.

Le SMEAT souhaite faire appel à un service public de médecine préventive afin de répondre pleinement aux exigences du décret 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale.

Dans cette perspective, le SMEAT a pris connaissance de l'offre proposée par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Garonne en matière de médecine préventive, qui peut assurer pour le compte de l'employeur :

- La surveillance médicale des agents.
- L'action sur le milieu professionnel.
- Les aménagements de poste de travail et des conditions d'exercice des fonctions dans le cadre du maintien dans l'emploi.

Par courrier du 9 avril 2025, le SMEAT a sollicité le centre de gestion de la Haute-Garonne pour l'examen d'une demande d'adhésion à son service de médecine préventive, au bénéfice des trois agents en poste au SMEAT. Le centre de gestion de la Haute-Garonne a répondu favorablement à la sollicitation du SMEAT.

Pour information, la cotisation annuelle pour 2026 sera de 82 euros par agent, soit pour les trois agents en poste au SMEAT un montant total de 246 euros.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'adhésion du SMEAT au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la fonction territoriale de la Haute-Garonne à compter du 1^{er} janvier 2026 et d'autoriser la Présidente du SMEAT à signer la convention telle que jointe à la présente délibération.

L'engagement budgétaire se fera à partir de 2026.

Le Comité Syndical

Entendu l'exposé de Madame la Présidente

Après en avoir délibéré

ARTICLE 1 : APPROUVE l'adhésion du SMEAT au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Garonne.

ARTICLE 2 : AUTORISE la Présidente du SMEAT à signer la convention telle que jointe à la présente délibération.

ARTICLE 3 : DIT que les montants nécessaires seront inscrits aux budgets 2026 et suivants du SMEAT.

ARTICLE 4 : DIT que cette délibération sera transmise :

- A Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La Présidente

Annette LAIGNEAU

